

MINISTÈRE de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE et SOLIDAIRE

Direction Interdépartementale des Routes  
Massif Central

District nord

Pôle exploitation

=>NAL

Monsieur Pierre Jarlier  
Président du Syndicat des territoires de l'Est Cantal  
Village entreprises  
1, rue des Crozes  
ZA Rozier-Coren  
15100 Saint-Flour

Clermont-Ferrand, le 15 janvier 2020

**Référence** : Avis SCOT Est Cantal.odt  
**Vos réf.** : votre courrier du 26 novembre 2019  
**Affaire suivie par** : Lionel GINESTET  
lionel.ginestet@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** : 04.73.55.62.61 – **Fax** : 04.73.55.16.98

Monsieur le président,

Par courrier susvisé, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de Schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'Est Cantal, arrêté par délibération n° 2019-57 du 8 novembre 2019 du comité du Syndicat des territoires de l'est Cantal.

En accord avec les orientations définies dans le Projet d'aménagement et de développement durable, le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) fixe les perspectives de développement du territoire à l'horizon 2035.

Le DOO appelle de ma part les précisions suivantes quant aux actions de mon service :

- **prescription n° 18 – valoriser les grands paysages emblématiques et les sites touristiques** -

Dans ce cadre, la signalisation d'animation culturelle et touristique permet de rompre la monotonie que ressent l'automobiliste en circulant et l'accompagne tout au long de son trajet en lui permettant de se situer dans l'espace géographique qu'il traverse et en l'informant des richesses culturelles, touristiques et économiques de la région concernée.

Cette signalisation est implantée uniquement sur les voiries à caractéristiques autoroutières (ou assimilées) telles que l'A75.

Révisé en 2008, le schéma directeur de signalisation d'animation culturelle et touristique de l'autoroute a permis la valorisation d'un certain nombre de sites cantaliens.

La maquette du panneau relatif à la ville de Saint-Flour est en cours de réalisation.

À ma connaissance, les thèmes « Églises de Haute-Auvergne » et « Gorges de la Truyère - château d'Alleuze » ne disposent pas de porteur de projet susceptible de financer les panneaux.

**- recommandation n° 24 – limiter le développement des espèces invasives -**

Les bords des routes étant un lieu d'implantation privilégié pour certaines espèces mais également un axe de propagation majeur, la lutte contre les plantes invasives est une préoccupation de mes services.

Le but est de permettre d'éviter la prolifération de ces espèces voire même de réduire la taille des zones infestées.

Dans le secteur de Massiac, une attention particulière est portée à l'ambrosie à feuille d'armoise par arrachage ou traitement mécanique avant floraison.

Toutefois il convient de souligner que le seul traitement aux abords des itinéraires routiers ne suffira pas, à lui seul, à endiguer le phénomène de développement de telles espèces.

Une prise de conscience collective associée à un plan d'actions des collectivités locales seront autant d'alliés dans la démarche.

**- prescription n° 55 – préciser les corridors aux abords des infrastructures routières -**

Le réseau autoroutier de la DIR Massif Central peut contrarier, selon les espèces, les déplacements de la faune au sein des zones d'échanges entre deux réservoirs de biodiversité. Il en résulte des points de collision qui engendrent une mortalité d'une partie de cette faune et un risque d'accidents avec les usagers.

Afin de mieux appréhender la transparence écologique de l'A75 vis-à-vis de la faune ainsi que les impacts en termes de sécurité, il est apparu nécessaire de recenser ces points de conflit avec la faune sauvage.

À cet effet, le CEI de Massiac a engagé en 2017 une démarche de recensement des collisions. Les agents ont suivi une formation préalable, dispensée par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement afin de les sensibiliser aux enjeux de cette mission.

La démarche a été étendue en 2019 aux autres CEI autoroutiers dont celui de Saint-Flour.

Des plans d'actions sont ensuite établis (réparation de clôtures, système de clôtures qui refoulent les animaux...) pour limiter ces points de conflit.

**- recommandation n° 38 – optimiser les réseaux d'assainissement -**

Une étude est en cours pour la réhabilitation en 2020 du système d'assainissement de l'aire de Garabit de l'A75, sur le territoire de la commune de Ruynes-en-Margeride.

Votre projet de SCOT n'appelant pas de remarques particulières, j'émet par conséquent un avis favorable.

Mes services se tiennent, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur interdépartemental des routes Massif Central,

Pour le Directeur interdépartemental des Routes  
et par déléation,  
Le Directeur Adjoint,

**Thierry MARQUET**